



T : +32 (0)87 69 30 00  
F : +32 (0)87 67 93 58  
[www.bdo.be](http://www.bdo.be)

Rue Waucumont 51  
B-4651 Battice

## HYLORIS PHARMACEUTICALS SA

Rapport du commissaire  
à l'assemblée générale  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE HYLORIS PHARMACEUTICALS SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de HYLORIS PHARMACEUTICALS SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour la première année.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 101.532.598 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 1.205.801 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en

vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autre point

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 9 mai 2025 une opinion avec réserve sur ces comptes annuels.

### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### **Accords de collaboration entre la Société et ses partenaires pour le développement des produits candidats**

Le Groupe a conclu plusieurs accords de collaboration avec des partenaires pour le développement de produits candidats. Ces accords peuvent prendre diverses formes telles que des investissements en capital, des prêts (convertibles ou non convertibles), du financement d'activités de recherche et développement (R&D), des conseils stratégiques, etc., et peuvent faire l'objet d'amendements contractuels. L'existence de tels accords de collaboration est considérée comme un point clé d'audit en raison de la complexité de la détermination du traitement comptable approprié, fondée sur : i) leur nature, incluant l'existence d'obligations multiples ou réciproques avec la même partie, ii) de l'existence d'amendements contractuels susceptibles d'affecter leur comptabilisation ultérieure, iii) le degré d'appréciation nécessaire pour évaluer si les accords de collaboration confèrent au Groupe une influence notable sur les partenaires.

#### Procédures effectuées

Nos procédures d'audit comprenaient, entre autre, les éléments suivants :

- Nous avons évalué la substance des différents éléments des accords de collaboration significatifs et

discuté des termes contractuels avec la direction.

- Nous avons évalué la substance des revenus/autres produits d'exploitation facturés par le Groupe à ses partenaires en obtenant des pièces justificatives sur les obligations de performance.
- Pour un échantillon de coûts de R&D refacturés par les partenaires du Groupe, nous avons rattaché ces coûts aux factures sous-jacentes émises par les sous-traitants des partenaires afin de vérifier leur existence et leur exactitude, lorsque cela a été jugé nécessaire.
- Nous avons examiné l'analyse réalisée par l'organe de gestion concernant les indicateurs potentiels de réduction durable de la valeur des participations détenues dans ses partenaires et filiales en ce compris, le cas échéant, la pertinence des hypothèses clés utilisées dans le cadre de leur test de dépréciation.
- Nous avons apprécié l'adéquation des informations fournies dans les états financiers, en particulier au titre de l'annexe C-cap. 6.19 « Règles d'évaluation - Collaboration conjointes ».

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou

mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon

les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

## **AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux,

nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société de la décision prise en conflit d'intérêt telles que décrites dans le procès-verbal de l'organe d'administration.

Battice, le 30 avril 2026

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par Christophe PELZER\*  
Réviseur d'entreprises  
*\*Agissant pour une société*

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Hyloris Pharmaceuticals**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Boulevard de Patience et Beaujonc

N° : 3

Boîte : 1

Code postal : 4000

Commune : Liège

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0674.494.151

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

27-06-2024

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **09-06-2026**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.3, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### Yee Stefan

Molenstraat 10  
3320 Hoegaarden  
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-30

Fin de mandat : 2028-06-13

Président du Conseil d'Administration

### Biofinance Consulting BV

0538900029  
Rue des Fougères 9  
4052 Beaufays  
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-10

Fin de mandat : 2028-06-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Mestdagt Mélanie  
Rue des Fougères 9  
4052 Beaufays  
BELGIQUE

### IRYL Partners SAS

951803618  
Place du 11 Novembre 1918 3  
21570 Autricourt  
FRANCE

Début de mandat : 2025-06-10

Fin de mandat : 2028-06-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Rattenbach Revital  
Place du 11 Novembre 1918 3  
21570 Autricourt  
FRANCE

### Jacobsen Management SRL

0736534955  
Naamsestraat 126  
3000 Leuven  
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-30

Fin de mandat : 2028-06-13

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

Jacobsen Thomas  
Naamsestraat 126  
3000 Leuven  
BELGIQUE

**SVR Management SRL**

0552806859

Vlieghavenlaan 24

3140 Keerbergen

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-30

Fin de mandat : 2028-06-13

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

Van Rompay Stijn

Vlieghavenlaan 24

3140 Keerbergen

BELGIQUE

**Sybefica Invest SPRL**

0426332420

De Wielingen 16

8300 Knokke-Heist

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-10

Fin de mandat : 2028-06-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Van Dessel Vincent

De Wielingen 16

8300 Knokke-Heist

BELGIQUE

**Van Rompay Management**

0552806859

Wauterslaan 9

1981 Hofstade (Brabant Flamand)

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-09-30

Fin de mandat : 2028-06-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Van Rompay Léon

Wauterslaan 9

1981 Hofstade (Brabant Flamand)

**BDO Bedrijfsrevisoren BV | BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (B00023)**

0431088289

Da Vincilaan 9 6

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-10

Fin de mandat : 2028-06-13

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Pelzer Christophe (A02534)

Da Vincilaan 9 6

1930 Zaventem

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>82.978.930</u></b>	<b><u>62.839.120</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>256.427</b>	<b>178.117</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>82.722.503</b>	<b>62.661.003</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	81.722.502	61.661.002
Participations		280	81.722.502	61.661.002
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1	1
Participations		282	1	1
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	1.000.000	1.000.000
Actions et parts		284	1.000.000	1.000.000
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>18.553.668</b>	<b>32.824.107</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>606.223</b>	<b>664.387</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	606.223	664.387
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>6.059.803</b>	<b>9.652.523</b>
Créances commerciales		40	2.543.262	3.595.051
Autres créances		41	3.516.541	6.057.472
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>11.674.055</b>	<b>22.390.031</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>213.587</b>	<b>117.166</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>101.532.598</b>	<b>95.663.227</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Capital		10/15	<b><u>87.154.867</u></b>	<b><u>88.360.668</u></b>
Capital souscrit		10/11	<b>121.653.449</b>	<b>121.653.449</b>
Capital non appelé		10	140.002	140.002
En dehors du capital		100	140.002	140.002
Primes d'émission		101		
Autres		11	121.513.447	121.513.447
<b>Plus-values de réévaluation</b>		1100/10	121.513.447	121.513.447
<b>Réserves</b>		1109/19		
Réserves indisponibles		12		
Réserve légale		13	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>
Réserves statutairement indisponibles		130/1	5.000	5.000
Acquisition d'actions propres		130	5.000	5.000
Soutien financier		1311		
Autres		1312		
Réserves immunisées		1313		
Réserves disponibles		1319		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	132		
<b>Subsides en capital</b>		133		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		14	<b>-34.503.582</b>	<b>-33.297.781</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		15		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		16		<b><u>385.023</u></b>
Pensions et obligations similaires		160/5		<b><u>385.023</u></b>
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
<b>Impôts différés</b>		6.8 164/5		385.023
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>14.377.731</b>	<b>6.917.536</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17		<b>300.000</b>
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		300.000
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>14.299.269</b>	<b>6.585.530</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.896.929	3.108.840
Fournisseurs		440/4	3.896.929	3.108.840
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	81.958	44.917
Impôts		450/3	11.031	7.167
Rémunérations et charges sociales		454/9	70.927	37.750
Autres dettes		47/48	10.320.382	3.431.773
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>78.462</b>	<b>32.006</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>101.532.598</b>	<b>95.663.227</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>5.242.127</b>	<b>6.219.903</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	3.817.735	5.966.698
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	25.990	
Autres produits d'exploitation	6.10	74	579.863	253.205
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	818.539	
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>6.999.380</b>	<b>10.778.311</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	6.856.465	10.083.206
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	480.074	189.483
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	40.144	114.643
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-385.023	385.023
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	7.720	5.956
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-1.757.253</b>	<b>-4.558.408</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>976.839</b>	<b>1.831.611</b>
Produits financiers récurrents		75	976.839	1.831.611
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	777.217	1.521.112
Autres produits financiers	6.11	752/9	199.622	310.499
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>767.438</b>	<b>11.671.555</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	767.438	171.555
Charges des dettes		650	307.763	145.699
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	459.675	25.856
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		11.500.000
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-1.547.852</b>	<b>-14.398.352</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>-342.051</b>	<b>-7.146</b>
Impôts		670/3	1.616	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	343.667	7.146
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-1.205.801</b>	<b>-14.391.206</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-1.205.801</b>	<b>-14.391.206</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-34.503.582</b>	<b>-33.297.781</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-1.205.801	-14.391.206
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-33.297.781	-18.906.575
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>-34.503.582</b>	<b>-33.297.781</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

## ANNEXE

## ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	312.514
8022	118.454	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	430.968	
8122P	XXXXXXXXXX	134.397
8072	40.144	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	174.541	
211	<u>256.427</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>73.161.002</b>
8361	22.561.500	
8371	2.500.000	
(+)/(-) 8381		
8391	<b>93.222.502</b>	
8451P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>11.500.000</b>
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521	<b>11.500.000</b>	
8551P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<b><u>81.722.502</u></b>	
281P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)		
8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	1.809.955

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8392	1.809.955	
------	-----------	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452		
------	--	--

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522P	XXXXXXXXXX	1.809.954
-------	------------	-----------

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522	1.809.954	
------	-----------	--

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552		
------	--	--

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(282)	1	
-------	---	--

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P	XXXXXXXXXX	
------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

(+)/(-)

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(283)		
-------	--	--

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8652		
------	--	--

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	1.000.000

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

8363  
8373  
(+)/(-) 8383

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8393	1.000.000	
------	-----------	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

8413  
8423  
8433  
(+)/(-) 8443

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453		
------	--	--

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

8473  
8483  
8493  
8503  
(+)/(-) 8513

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523		
------	--	--

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-) 8543

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553		
------	--	--

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(284)	<u>1.000.000</u>	
-------	------------------	--

**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
--------	-------------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

8583  
8593  
8603  
8613  
(+)/(-) 8623  
(+)/(-) 8633

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(285/8)		
---------	--	--

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8653		
------	--	--

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
<b>Dermax</b> 0667730677 Boulevard de Patience et Beaujonc 3 1 4000 Liège BELGIQUE	Actions	65.875	100		2024-12-31	EUR	4.795.009	2.630.093
<b>FHP</b> 0762693578 Société privée à responsabilité limitée Scheldestraat 31 2880 Bornem BELGIQUE	Actions	840	20		2024-12-31	EUR	361.902	-396.255
<b>Hyloris Developments</b> 0542737368 Boulevard de Patience et Beaujonc 3 1 4000 Liège BELGIQUE	Actions	74.067	100		2024-12-31	EUR	3.221.409	-5.849.328
<b>Hyloris SA</b> 0669738676 Boulevard de Patience et Beaujonc 3 1 4000 Liège BELGIQUE	Actions	62.000	100		2024-12-31	EUR	-1.693.258	22.759
<b>Hyloris Therapeutics</b> 1025029385 Société anonyme Boulevard Patience et Beaujonc 3 1 4000 Liège BELGIQUE	Actions	61.500	100			EUR		

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
  - d'un mois au plus
  - de plus d'un mois à un an au plus
  - de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

- Intérêts sur autres créances
- Charges à reporter

Exercice
103.869
109.718

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	140.002
(100)	140.002	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

    Actions sans valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	140.002	28.000.374
8702	XXXXXXXXXX	10.530.489
8703	XXXXXXXXXX	17.469.885

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
     Montant du capital détenu  
     Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
     Montant du capital détenu  
     Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
     Montant des emprunts convertibles en cours  
     Montant du capital à souscrire  
     Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
     Nombre de droits de souscription en circulation  
     Montant du capital à souscrire  
     Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	705.480
8746	4.488.305
8747	705.480
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
     Nombre de parts  
     Nombre de voix qui y sont attachées  
 Ventilation par actionnaire  
     Nombre de parts détenues par la société elle-même  
     Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>Scorpiaux BV</b> 0654818294 BELGIQUE	Actions	1.727.739		6,17
<b>Aichhorn Dietmar</b> BELGIQUE	Actions	32.500		0,12
<b>Reunbrouck Nick</b> BELGIQUE	Actions	1.610.184		5,75
<b>Van Rompay Pieter</b> BELGIQUE	Actions	915.000		3,27
<b>Van Rompay Stijn</b> BELGIQUE	Actions	7.743.067		27,65
<b>Jacobsen Thomas</b> BELGIQUE	Actions	3.432.838		12,26

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année****Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir****Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
9072	
9073	11.031
450	
9076	
9077	70.927

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Produit à reporter support business developement

Exercice
78.462

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Redevances

Paiements d'étapes

Support activités commerciales Filiales

Ventilation par marché géographique

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

#### CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	3.655.372	3.987.524
	62.197	1.979.174
	100.167	
740	22.138	
9086	4	3
9087	3,4	1,9
9088	5.806	3.146
620	365.228	140.373
621	75.052	32.364
622	16.084	5.970
623	23.710	10.776
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		385.023
Utilisations et reprises	9116	385.023	
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	7.720	5.956
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Produits Financiers divers

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Charges Financières diverses

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754	183.318	88.895
	16.303	
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	139.168	
655	280.650	
	39.857	25.856

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>818.539</u></b>	
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>818.539</b>	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	818.539	
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66		<b><u>11.500.000</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		<b>11.500.000</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		11.500.000
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

DNA Fiscales

Codes	Exercice
9134	<b>458</b>
9135	458
9136	
9137	
9138	<b>1.158</b>
9139	1.158
9140	
	36.700

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.213.632	1.883.373
9146	275.018	723.309
9147	75.626	29.706
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Litige conclu

En 2021, le Groupe a comptabilisé une charge fiscale supplémentaire de 297 milliers d'euros liée à une demande paiement d'impôts sur les revenus imposables réalisés en 2017, lorsque la société était encore située au Grand-Duché de Luxembourg. Bien que la société ait déposé dans les délais sa déclaration de revenus pour l'année 2016, elle n'a pas reçu d'avis d'imposition avant la demande de paiement. La direction a protesté auprès des autorités compétentes et a décidé d'adopter une approche prudente et de comptabiliser la charge fiscale en 2021 et le paiement a été effectué aux autorités en 2022.

Suite à la décision du Tribunal administratif début 2025, l'administration fiscale a rouvert le traitement de notre dossier et, en juin 2025, a conclu que les avis d'imposition de 2016 n'avaient pas été notifiés dans les formes prescrites par la loi et n'avaient pas de caractère exécutoire. Le remboursement intégral de l'impôt sur le revenu et des intérêts de retard payés par le Groupe a été reçu en juillet 2025.

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

19.01.2026 : Hyloris annonce un partenariat stratégique avec Orion pour son pantoprazole IV prêt à l'emploi (RTU) sur les marchés européens ;

19.02.2026 : Hyloris fait le point sur l'examen par la FDA du Valacyclovir pour suspension orale ;

30.03.2026 : Nouveau plan de warrants.

Descriptif complet disponible en annexe libre C6.20

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

En réponse aux besoins de financement et aux positions de liquidité de ses filiales, Hyloris Pharmaceuticals a, le 30 avril 2026, délivré une lettre de soutien financier au conseil d'administration de ses filiales. Par cette lettre, Hyloris Pharmaceuticals s'engage de façon inconditionnelle et irrévocable à apporter un soutien financier nécessaire, de manière directe ou indirecte, sous forme de prêt ou par tout autre moyen, pour garantir la pérennité des activités de ses filiales. Cette lettre est valable pour une durée minimale de 12 mois et au moins jusqu'à l'approbation des comptes de l'année 2026.

Le Conseil d'administration d'Hyloris a approuvé l'implémentation d'un nouveau plan d'incitation à long terme (Long Term Incentive Plan - LTIP) effectif au 1er janvier 2025. Il s'agit d'un plan de rétention applicable aux membres du Comité exécutif et à tous les collaborateurs d'Hyloris. Le plan est structuré en quatre tranches, chacune déclenchant un bonus en espèces lorsque l'EBITDA récurrent (REBITDA) atteint €20 millions, €40 millions, €60 millions et €80 millions. En fonction du niveau de fonction du collaborateur, le bonus maximum sera soit un montant fixe, soit un multiple du salaire de l'employé. Les primes sont acquises lors de l'approbation des résultats de l'exercice au cours duquel le seuil de REBITDA correspondant a été atteint. Les collaborateurs qui quittent volontairement l'entreprise ou qui sont licenciés pour un motif grave avant la date d'acquisition des droits perdent tout droit à la prime. Le montant total de cette rémunération à long terme dépend de la catégorie de fonction des employés et est plafonné à 5 % du REBITDA pour toute année où un seuil est atteint

Fee discrétionnaire envers un cabinet d'avocats

Récupération de 50% des frais de procédure d'arbitrage du litige Alta Tera non comptabilisé conformément à l'avis CNC 2012/17

Engagements conditionnels à la réalisation étapes de R&D futures envers FHP BV

Exercice
255.319
2.022.535
2.500.000

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
**ENTREPRISES LIÉES**
**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**
**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>81.722.502</b>	<b>61.661.002</b>
(280)	81.722.502	61.661.002
9271		
9281		
9291	<b>2.708.481</b>	<b>4.837.407</b>
9301		
9311	2.708.481	4.837.407
9321		
9331		
9341		
9351	<b>10.320.382</b>	<b>431.773</b>
9361		
9371	10.320.382	431.773
9381		
9391		
9401		
9421		
9431	392.295	539.870
9441		
9461	304.632	144.280
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

**Créances**

- A plus d'un an
- A un an au plus

**Dettes**

- A plus d'un an
- A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

**Créances**

- A plus d'un an
- A un an au plus

**Dettes**

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	1	1
9262	1	1
9272		
9282		
9292	491.797	555.984
9302		555.984
9312	491.797	
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec les parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'annexe C.6.15

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	570.879
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	104.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

---

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## REGLES D'EVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### PRINCIPE :

Les règles d'évaluation sont établies dans le respect des dispositions du chapitre 2 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Le compte de résultat n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur

#### CAPITAL :

Le montant du capital à souscrire est déterminé par le nombre d'actions à émettre si tous les droits sont souscrits multiplié par le prix d'exercice. Ce montant reprend le montant éventuel de la prime d'émission.

#### FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Ils sont portés directement en charge du compte de résultats

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Ces actifs sont valorisés au prix d'achat augmenté des frais accessoires pour autant que ceux-ci soient directement attachés à l'élément concerné et inévitables et qu'ils entraînent une augmentation de valeur.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée d'utilisation de la licence. Les durées d'utilité applicables sont déterminées en fonction de la période pendant laquelle la Société s'attend à recevoir des avantages du projet sous-jacents. Les principaux facteurs pris en compte pour déterminer la durée d'utilité comprennent la durée de la protection par brevet et l'accès des concurrents au marché. La date de début d'amortissement coïncide avec la date à partir de laquelle la licence est utilisable (ex: obtention des autorisations de commercialisation ou début de commercialisation)

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou non récurrents lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par la société

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Nihil

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Ces actifs sont valorisés au prix d'acquisition et n'incluent pas les frais accessoires.

Les immobilisations financières relatives à la filiale PURNA FEMALE HEALTHCARE sont déterminées comme suit : Le pourcentage de contrôle est déterminé sur base des droits de vote détenus par la société mère mais également d'autres facteurs comme par exemple la composition de l'organe de gestion et le mode de prise de décision en son sein. Malgré un pourcentage d'intérêt dans une société inférieur à 50%, le pourcentage de contrôle peut être égal ou supérieur à 50%.

Une filiale commune est filiale à l'égard de laquelle un contrôle conjoint est exercé par un nombre limité d'associés, c'est-à-dire que toutes les décisions relatives à l'orientation de la gestion de l'entreprise ne peuvent être prises que de leur commun accord. Les filiales communes sont présentées sous la rubrique 'Immobilisations financières - Entreprises liées'.

Les participations et les actions portées sous la rubrique Immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur, si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### STOCKS :

Nihil

## COMPTES COURANTS

Les soldes de comptes courants sont enregistrés en compte 41 ou en compte 48 selon qu'ils présentent respectivement un solde débiteur ou créateur.

## CREANCES A UN AN AU PLUS :

Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée.

## PROVISIONS :

Une provision doit être constituée lorsque :

- il existe une obligation présente à la date de clôture ;
- la probabilité qu'une sortie de ressources sera nécessaire est élevée et les conditions liées à cette sortie de ressources sont réalisées ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

## PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES :

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR au taux de fin d'année. Les écarts de conversion non-réalisés positifs et négatifs sont pris en résultat.

## DEVICES ETRANGERERESE ET COUVERTURE DE CHANGE :

La société peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture et les variations sont comptabilisées en charges ou produits financiers (différence de change). La juste valeur des instruments financiers dérivés à la date de clôture est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

## DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS :

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale à la date du bilan. – les dettes financières sont :des dettes accordées par les actionnaires. Les dettes en comptes courant avec les filiales du groupe sont présentées sous la rubrique Autres emprunts #439.

## CHIFFRE D'AFFAIRES :

Les produits incluent les redevances, les droits de licences et les produits tirés de la vente de biens ou services. Les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque la Société transfère le contrôle sur le produit au client.

Une licence offrira:

- un droit d'accéder à la propriété intellectuelle d'une entité pendant toute la durée de la licence, ce qui génère des produits comptabilisés au fil du temps ; ou
- un droit d'utiliser la propriété intellectuelle de l'entité telle qu'elle existe au moment où la licence est concédée, ce qui génère des produits comptabilisés à un moment donné

Pour les redevances basées sur les ventes ou sur l'utilisation qui sont attribuables à une licence de propriété intellectuelle, le montant est comptabilisé à la date la plus tardive entre :

- la date de la vente ou de l'utilisation ultérieure ; et
- la satisfaction totale ou partielle de l'obligation de performance à laquelle tout ou partie des redevances basées sur la vente ou l'utilisation ont été affectées.

## CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION :

La société a enregistré des pertes nettes depuis sa création et, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, son état consolidé audité du résultat et des autres éléments du résultat global fait apparaître à la fois une perte nette et des pertes cumulées reportées. Le conseil d'administration a examiné et approuvé le plan d'affaires stratégique à 10 ans, lequel a actualisé afin d'intégrer des revenus supplémentaires d'étapes dans le cadre de contrats d'out-licensing, à la suite à de nouvelles opportunités commerciales en cours de négociation. Compte tenu de la position de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de €13,8 millions au 31 décembre 2025, des flux de trésorerie anticipés générés par les revenus de ses trois produits commercialisés, des recettes attendues des accords de licence en 2026, 2027 et au-delà, de la possibilité d'accélérer l'exécution des accords de licence initialement prévus au-delà de 2027, des dépenses de recherche et de développement attendues, de l'évolution des prix des produits et de l'évolution des prix des produits, de l'évolution des prix des produits et de l'évolution des prix des produits et des services, les dépenses de recherche et de développement prévues, la capacité de retarder ou de différer les activités de recherche et de développement si nécessaire, et la capacité de la société à obtenir un financement supplémentaire si nécessaire grâce aux discussions en cours avec les contreparties financières, le conseil d'administration est d'avis que les états financiers consolidés vérifiés doivent être préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Bien que la position de trésorerie actuelle soit suffisante pour couvrir les besoins opérationnels immédiats et à moyen terme de la Société au moins jusqu'en juillet 2027, la Société étudie activement des options de financement complémentaires, principalement sous des formes non dilutives ou faiblement dilutives et pour des montants limités, à titre de mesure de précaution afin de sécuriser sa situation de continuité d'exploitation jusqu'à l'atteinte d'une génération de flux de trésorerie positive. Des discussions avec des partenaires financiers potentiels sont en cours à cet égard. En conséquence, la direction n'a pas identifié d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité pendant une période d'au moins 12 mois suivant la date d'approbation des états financiers lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 9 juin 2026.

## LES COLLABORATIONS CONJOINTES:

La société a conclu un certain nombre d'accords pour le développement, la co-promotion et/ou la co-commercialisation de produits. La société estime qu'une présentation des principaux accords est utile à la compréhension des états financiers.

### Arrangement avec Purna Female Healthcare:

En février 2021, Hyloris et FHP BV (FHP) ont conclu un partenariat pour développer et commercialiser une thérapie combinée à base de miconazole et de bromure de domiphène, ciblant initialement la candidose vulvovaginale récurrente (rVC). FHP est une entité ad hoc créée pour le développement de ce produit.

En novembre 2025, les actionnaires ont modifié le pacte d'actionnaires à la suite d'une réévaluation de la stratégie de développement. La stratégie révisée élargit le programme pour inclure la vaginose bactérienne (BV) et la candidose vulvovaginale aiguë (aVVC), reflétant des considérations cliniques, réglementaires et commerciales actualisées.

Dans le cadre de cet amendement, la structure de financement du développement a été révisée et Hyloris a confirmé qu'elle n'augmenterait pas son engagement financier au-delà des montants initialement convenus. Avant l'amendement, Hyloris avait financé €1,27 million. Un montant supplémentaire de €0,5 million a été versé en décembre 2025, portant le montant total financé à €1,77 million sur un engagement initial de €4,27 millions, les €2,5 millions restants devenant conditionnels. Cela correspond à 41,45 % du financement initial engagé. Les actionnaires ont convenu d'aligner la participation d'Hyloris sur sa contribution effective au financement, ce qui a entraîné un ajustement proportionnel de sa participation de 20 % à 8,29 %.

Parallèlement, une partie des actions d'Hyloris a été transférée aux autres actionnaires pour un montant nominal. Toutefois, ces actions restent soumises à des droits de rachat contractuels. Si certaines conditions de financement sont remplies, Hyloris peut racheter ces actions à une valeur nominale et rétablir son niveau de participation initial de 20 %.

L'amendement n'a pas modifié le cadre de gouvernance de FHP. Par conséquent, Hyloris conserve des droits de veto substantiels sur les décisions opérationnelles et stratégiques clés par le biais de sa représentation au conseil d'administration, préservant ainsi le contrôle conjoint malgré la réduction de sa participation.

#### Accord avec Pleco Therapeutics:

En novembre 2021, Hyloris et Pleco Therapeutics ont signé un accord de co-développement et d'enregistrement du PTX-252, une nouvelle combinaison d'agents chélateurs pour le traitement de la leucémie myéloïde aiguë (AML) et du cancer du poumon à petites cellules (SCLC).

Dans le cadre de cet accord, Hyloris a fourni 1 million d'euros qui a été converti en capitaux propres en juin 2022 (7 944 actions à 126 euros par action).

Hyloris a obtenu les droits exclusifs mondiaux de co-développement et la commercialisation conjointe future de la technologie Pleco pour la LAM et le SCLC. Hyloris s'est engagée à financer (en tant que contribution à la R&D) jusqu'à 7,7 millions d'euros supplémentaires pour des activités de R&D prédéfinies. Pleco finance toutes les activités qui n'entrent pas dans le cadre de l'engagement de financement maximal de 7,7 millions d'euros pris par Hyloris. En échange, Hyloris pourra recevoir jusqu'à 65 % de la marge brute générée à l'échelle mondiale dans les domaines de la LAM et du SCLC. Hyloris est devenue copropriétaire de tous les brevets de Pleco (à l'exception des brevets détenus par le MD Anderson Cancer Center), des inventions, des informations sur le codéveloppement et des informations sur le marché.

En mai 2022, Hyloris a accepté de transférer à Pleco ses droits de copropriété sur le brevet et les demandes de brevet afin que Pleco puisse fournir un gage à RVO pour un crédit d'innovation ("Innovatiekrediet") qu'elle a reçu. Une fois le crédit d'innovation entièrement remboursé, les droits de copropriété sur le brevet et les demandes de brevet en vertu de l'accord de collaboration reviendront à Hyloris. Le crédit d'innovation sera remboursé aux autorités avec les premiers bénéficiaires du PTX-252. Le paiement de la participation aux bénéficiaires aux actionnaires est subordonné au remboursement intégral du crédit à l'innovation.

Le Groupe a investi 2,4 millions d'euros dans le cadre de l'accord de co-développement, ce qui représente un engagement maximum de 5,3 millions d'euros avant l'amendement à l'accord de collaboration signé en octobre 2025. Dans le cadre de cet amendement, le plafond des dépenses pour les activités de CMC a été réduit de 2,7 millions d'euros à 2,2 millions d'euros, reflétant les plans de développement mis à jour et les prévisions budgétaires révisées. En conséquence, l'engagement de financement restant a été réduit à 4,8 millions d'euros.

En outre, Hyloris a conclu un accord de conseil en gestion en juillet 2022 pour un montant total de 2,5 millions d'euros. En vertu de cet accord, Hyloris devait soutenir Pleco Therapeutics en lui fournissant des conseils stratégiques jusqu'au 31 décembre 2024, avec la possibilité d'une prolongation. À la date de clôture, le Groupe a déjà facturé €1 562 milliers, dont €62 milliers comptabilisés en 2024. En 2025, Hyloris et Pleco ont convenu de mettre fin à l'accord de conseil en gestion et de le remplacer par un règlement définitif. Cette résiliation reflète la révision du calendrier de développement, qui a eu pour conséquence que certains services initialement envisagés dans le cadre de l'accord n'ont plus pu être exécutés. Une indemnité forfaitaire de 500 000 euros a été convenue en guise de règlement total et définitif de toutes les obligations restantes au titre de cet accord et une note de crédit a été émise pour le montant de €62 milliers comptabilisé en 2024. Le montant forfaitaire est devenu exigible à la signature de l'accord de résiliation, ce qui, avec la note de crédit, a eu un impact net de 438 milliers d'euros comptabilisés en tant qu'autres produits d'exploitation. Le règlement de la somme forfaitaire sera exécuté par le biais d'un mécanisme de compensation avec les obligations de financement futures dans le cadre de l'accord de codéveloppement.

Fin 2025, suite aux augmentations de capital ultérieures en 2025, le droit de vote d'Hyloris est de 4,36% (contre 5,35% fin 2024) ; et la participation réelle entièrement diluée d'Hyloris est de 3,93% (contre 4,5% fin 2024), et elle a droit à un observateur ("waarnemer") au sein du Conseil d'administration de Pleco Therapeutics, sans droit de vote. La société a conclu qu'elle ne détenait pas une influence significative dans Pleco Therapeutics, compte tenu des éléments suivants :

- détention de seulement 4,36 % des droits de vote ;
- Pas de représentation avec droit de vote au sein du conseil d'administration ;
- pas de participation aux processus d'élaboration des politiques ;
- pas d'échange de cadres clés ;
- Pleco développe d'autres produits avec d'autres tiers et actuellement au stade du développement préclinique ;

- Pleco n'est pas financièrement dépendante d'Hyloris.

L'accord entre Hyloris et Pleco Therapeutics est un accord important pour Pleco Therapeutics, mais n'empêche pas Pleco Therapeutics de prendre des décisions stratégiques ou de passer des contrats avec d'autres parties ou d'autres projets.

Accord avec Vaneltix:

En décembre 2021, Hyloris a conclu une collaboration stratégique avec Vaneltix Pharma, Inc. ("Vaneltix") pour le développement et la commercialisation d'Alenura™ en tant que traitement de première intention de la douleur aiguë dans la cystite interstitielle/syndrome douloureux de la vessie (IC/BPS).

Hyloris s'est engagée à fournir un maximum de \$6,7 millions pour soutenir les activités liées au développement et a accordé un prêt de \$0,5 million portant intérêt à 6 %.

Hyloris pourra recevoir un pourcentage échelonné de la marge générée par Vaneltix. L'accord constitue une opération conjointe. Hyloris sera mentionnée comme copropriétaire sur tous les brevets, inventions, informations de co-développement et informations commerciales de Vaneltix. En outre, Hyloris accorde à Vaneltix une licence sur la part d'Hyloris dans les brevets et inventions de Vaneltix.

En octobre 2023, l'engagement initial d'Hyloris en matière de R&D, d'un montant de \$6,7 millions, a été ramené à \$4,8 millions. Séparément, un accord de souscription de \$2,0 millions a été signé pour investir dans des actions privilégiées convertibles de série D.

Sur les \$2,0 millions investis, \$0,1 million a servi à financer une étude de marché sur la tarification et le positionnement du produit, dont les résultats ont été entièrement partagés avec Hyloris.

En décembre 2025, Hyloris avait contribué à hauteur de \$5,7 millions à des activités liées au développement. Hyloris détient 4 actions de Vaneltix et n'est pas représentée au conseil d'administration de Vaneltix.

Bien qu'Hyloris détienne moins de 1 % des droits de vote et n'ait pas de représentation au conseil d'administration, la société a conclu qu'elle exerçait une influence significative sur Vaneltix, compte tenu des éléments suivants : Hyloris est actuellement l'un des principaux contributeurs financiers de Vaneltix et Vaneltix dépend financièrement du financement d'Hyloris pour pouvoir développer Alenura™.

L'accord de co-développement pour Alenura™ est une transaction importante entre Hyloris et Vaneltix car Vaneltix se concentre principalement sur le développement de ce seul produit (les autres produits candidats sont à un stade de développement très précoce).

Accord avec AFT:

Hyloris Pharmaceuticals SA et AFT ont collaboré au développement du produit Maxigesic IV. AFT a maintenant accordé une licence à un certain nombre de partenaires dans plusieurs pays. Maxigesic IV est protégé par plusieurs demandes de brevet accordées ou en cours. Selon les termes de l'accord de collaboration au développement entre Hyloris et AFT, Hyloris est éligible pour recevoir une part de tous les revenus liés au produit, tels que les droits de licence, les redevances, les paiements d'étape, perçus par AFT. Cet accord constitue une opération conjointe.

Le 21 décembre 2023, Hyloris a conclu un partenariat avec AFT pour codévelopper le HY-089, un nouveau produit candidat à action locale pour le traitement du syndrome de la bouche brûlante (BMS). Selon les termes de cet accord de partenariat égalitaire, visant le co-développement et la commercialisation mondiale, Hyloris est responsable d'assurer la formulation du produit, les activités de fabrication et la coordination de la commercialisation en Europe. la coordination de la commercialisation en Europe. AFT est responsable de la gestion des essais cliniques, de la supervision de tous les aspects permettant d'assurer une planification, une exécution et un suivi efficaces tout au long du cycle de vie, ainsi que de la coordination de la commercialisation en dehors de l'Europe. Les parties sont conjointement responsables de la commercialisation aux Etats-Unis.

Hyloris a conclu un partenariat avec AFT le 18 janvier 2024 pour développer un nouveau film mucoadhésif pour le traitement du lichen scléreux vulvaire (LSV). HY-091 a pour objectif d'assurer une libération prolongée d'une entité moléculaire connue et d'offrir une méthode d'application pratique, garantissant la simplicité et améliorant l'observance. Selon les termes de l'accord, les parties co-développeront le HY-091 en vue de son enregistrement et de sa commercialisation à l'échelle mondiale. Hyloris est responsable de la formulation du produit, des activités de fabrication et de la coordination de la commercialisation en Europe. AFT est responsable de la gestion des

essais cliniques, de la supervision de tous les aspects afin d'assurer une planification, une exécution et un suivi efficaces tout au long du cycle de vie de l'essai, ainsi que de la coordination de la commercialisation en dehors de l'Europe. Les parties sont conjointement responsables de la commercialisation aux États-Unis. L'accord constitue opération conjointe. Hyloris et AFT partageront le bénéfice net et tous les coûts externes liés à la collaboration.

Le 19 août 2024, Hyloris a annoncé le développement du HY-095, une formulation injectable à action prolongée d'un inhibiteur de la pompe à protons (IPP) bien connu, conçu pour traiter le syndrome de l'ulcère gastrique équin (EGUS). Le groupe s'est assuré les services d'un partenaire de développement qui dispose d'une technologie propriétaire spécifique au produit et d'une propriété intellectuelle en cours de développement. Dans le cadre de l'accord, le partenaire gèrera le développement du médicament et du dispositif dans le cadre d'un budget prédéfini. Hyloris gèrera les essais cliniques et financera les coûts de développement qui, selon les prévisions actuelles, devraient rester bien inférieurs à 7 millions d'euros. Une fois les coûts de développement récupérés, les bénéfices seront partagés, Hyloris ayant le droit de conserver jusqu'à 90 % de la marge nette. Hyloris a également obtenu une option d'extension de la licence pour le développement à usage humain à des conditions comparables. Une commercialisation mondiale sera poursuivie par le biais de partenariats stratégiques, ciblant tous les marchés pertinents.

Hyloris et l'AFT ont conclu un programme de recherche et de développement en phase avancée afin d'introduire sur le marché mondial une thérapie innovante injectable contre la carence en fer. Dans le cadre de ce programme, Hyloris et l'AFT ont obtenu une licence mondiale exclusive de propriété intellectuelle couvrant l'utilisation chez l'homme. Selon les termes de l'accord, Hyloris et l'AFT vont co-développer le candidat en vue de son enregistrement et de sa commercialisation mondiale. Hyloris supervisera la formulation du produit, sa fabrication et les efforts de commercialisation en Europe. L'AFT gèrera les essais cliniques, l'exécution et la commercialisation en dehors de l'Europe. Les parties sont conjointement responsables de la commercialisation aux États-Unis. Les coûts de développement, ainsi que l'ensemble des marges nettes provenant des ventes et des licences, seront répartis à parts égales entre l'AFT et Hyloris, après une participation aux bénéfices échelonnée pour le donneur de licence

#### RISQUE DE CREDIT :

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts bancaires à court terme, ainsi que de l'exposition au risque de crédit des partenaires de collaboration. Le risque de crédit correspond au risque que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait une perte financière pour l'entreprise.

À la fin de l'année 2025, l'entreprise a conclu des contrats avec de nombreux clients différents répartis dans le monde entier (États-Unis, Europe et Asie du Sud). Par conséquent, il existe un risque de crédit qui se caractérise par l'incertitude quant à la valeur du remboursement, les retards de paiement et, en fin de compte, le non-paiement. Cela pourrait potentiellement avoir un impact sur la reconnaissance des revenus de l'entreprise et sur les encaissements.

Pour chaque client, le service financier examine et fixe annuellement une limite de crédit sur la base de critères financiers clés, de la zone géographique, de la nature de l'activité et de l'historique de la relation.

Nous classons nos clients en groupes, ce qui nous permet d'identifier des modèles et d'établir un profil de risque. Habituellement, le risque de crédit lié aux paiements d'étapes, de redevances et de participation aux bénéfices est classé dans un groupe spécifique, ce qui peut conduire à proposer des délais de paiement plus longs en raison du profil des clients et de la nature de l'activité, tandis que le risque de crédit lié à d'autres activités, comme les services, est classé différemment et fait l'objet d'un suivi régulier et étroit. Aucune provision pour perte de crédit attendue n'a été enregistrée ces dernières années.

Le respect par les clients des conditions de crédit convenues fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. Le délai de paiement moyen des débiteurs est de 30 jours à compter de la date de facturation. Pour mesurer les pertes de crédit attendues, les créances commerciales ont été regroupées en fonction des caractéristiques du risque de crédit et du nombre de jours de retard. Pour évaluer les caractéristiques du risque de crédit, la société tient compte de tout indicateur de dépréciation jusqu'à la date de clôture et applique une approche pragmatique cohérente avec la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit. Compte tenu de la grande qualité de nos clients, la provision pour pertes en fin d'année est nulle. La direction estime qu'à la date d'établissement du présent rapport, aucune autre provision pour créances douteuses n'était nécessaire.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers courants sont placés auprès de plusieurs banques et institutions financières de grande réputation. Les institutions financières ont des notations de crédit variant de A à AA- et sont par conséquent considérées comme présentant un faible risque de crédit.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

## EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE PRÉSENTÉE

19.01.2026 : Hyloris annonce un partenariat stratégique avec Orion pour son pantoprazole IV prêt à l'emploi (RTU) sur les marchés européens.

Hyloris a conclu un accord de licence et d'approvisionnement exclusif avec Orion Corporation ("Orion"). L'accord accorde à Orion les droits d'enregistrement, de mise sur le marché et de commercialisation du Pantoprazole intraveineux prêt à l'emploi, un produit conçu pour traiter les affections liées à l'acidité gastrique, dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège. Orion sera responsable des activités réglementaires, marketing et de commercialisation du produit, en s'appuyant sur sa forte présence dans les marchés hospitaliers et des soins spécialisés. Hyloris soutiendra la collaboration grâce à son expertise réglementaire et technique et assurera l'approvisionnement du produit via son réseau de fabrication établi.

Impact financier : Hyloris pourra recevoir des paiements initiaux et des paiements d'étape, ainsi que des revenus récurrents correspondant à une part minoritaire substantielle des ventes réalisées sur le marché, sous réserve de seuils de prix minimum convenus

19.02.2026 : Hyloris fait le point sur l'examen par la FDA du Valacyclovir pour suspension orale.

Hyloris a reçu une lettre de réponse complète (CRL) de la part de la FDA américaine concernant le NDA soumis pour son Valacyclovir oral liquide. La LCR concerne les observations faites lors d'une récente inspection de la FDA dans la CDMO grecque responsable de la fourniture du produit, qui s'est avérée ne pas respecter certaines exigences réglementaires américaines. Aucun problème n'a été soulevé concernant le produit lui-même à la suite de l'évaluation de la DA. Hyloris travaille activement à une solution alternative de fabrication, qui pourrait inclure le transfert de la production à un autre fournisseur.

Il n'est pas possible d'estimer l'impact financier éventuel pour le groupe.

30.03.2026 : Nouveau plan de warrants.

Hyloris a annoncé que le Conseil d'administration a approuvé l'émission de 250 000 warrants qui ont été émis devant notaire le 30 mars 2026. Ces nouveaux warrants, émis dans le cadre du plan de warrants ESOP 2026, sont destinés aux employés, aux consultants, aux membres de l'équipe de direction et à certains administrateurs. Les warrants ont une durée de six ans à compter de la date d'émission. Les warrants sont soumis à des conditions d'acquisition sur une période de quatre ans. Ils ne sont généralement pas transférables et, en principe, ne peuvent être exercés avant le quatrième anniversaire de la date d'attribution (c'est-à-dire le 20 janvier 2029). Chaque warrant donne le droit de souscrire à une nouvelle action d'Hyloris. En cas d'exercice des warrants, Hyloris demandera l'admission à la cote d'Euronext Brussels des nouvelles actions qui en résulteront. Les warrants en tant que tels ne seront pas cotés sur un marché boursier.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

**HYLORIS PHARMACEUTICALS SA**

Boulevard Patience et Beaujonc 3/1  
4000 Liège

Numéro d'entreprise : 0674.494.151– RPM Liège

---

**RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE SOCIAL  
SE CLÔTURANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

---

Mesdames  
Messieurs,

Nous avons l'honneur de rendre compte à l'Assemblée Générale du 09 Juin 2026 de l'activité de notre gestion pendant l'exercice du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 ("l'Exercice").

**1. Commentaire sur l'évolution des affaires, du bilan et du compte de résultats**

***Les principaux postes du compte de résultats sont les suivants :***

Ventes et prestations (Total : 5.242.127 euros)

Les ventes sont composées de :

- **chiffre d'affaires** de 3.817.735 euros correspondant, pour l'essentiel, aux revenus de royalties pour les produits Maxigesic® IV et Podofilox Gel.
- **Autres produits d'exploitation** pour 579.863 euros et composés de (i) 437.500 euros facturé à Pleco en compensation de l'annulation du contrat de Management services ,(ii) des facturations de frais ICO pour 95.416 euros et (iii) quelques subsides et récupérations de frais pour le solde.
- **Produits non récurrents** pour 818.539 euros relatifs à la consolidation fiscale avec Dermax et à l'annulation d'une dette non courante envers A. Forall Group (ex Alter Pharma) qui ne pourra être recomptabilisée que lorsque la condition sous-jacente au paiement sera réalisée.
- **Production immobilisée** 25.990 euros pour capitalisation de frais de développement

Charges d'exploitation (Total : 6.999.380 euros)

Les charges d'exploitation se composent principalement de services et biens divers pour un montant de 6.856.465 euros, des charges salariales pour 480.074 euros et la reprise d'une provision de 385.023 euros suite au paiement, en cours d'année, de la partie fixe d'un fee discrétionnaire à un bureau d'avocat suite à la conclusion positive du litige avec Alta Thera.

Les services et biens divers se composent essentiellement de la rétrocession aux autres sociétés du groupe, en accord avec les règles de prix de transfert en vigueur, d'une partie des profits (3.102.446 euros) ; des management fees de l'Excom, des fees du BoD et des charges des consultants internes (2.005.956 euros) ; ainsi que des frais d'avocats (651.023 euros), par ailleurs en forte diminution par rapport à l'exercice 2024, qui avait supporté des coûts significatifs relatifs à la procédure d'arbitrage

contre AltaThera ainsi que des coûts liés à la revue indépendante forensique concernant les transactions QliniQ.

L'augmentation des frais de personnels s'explique par la variation à la hausse des ETP.

#### La perte d'exploitation de l'exercice

La perte d'exploitation de l'exercice s'élève à 1.757.253 euros contre une perte d'exploitation de 4.558.408 euros en 2024.

#### Le résultat financier

En 2025, les produits financiers s'élèvent à 976.879 euros, principalement composés des intérêts sur les placements de trésorerie et d'intérêts encourus sur les comptes courants avec les filiales.

Les charges financières, quant à elles, s'élèvent à 767.438 euros et se composent principalement de charges d'intérêts sur comptes courants avec les filiales et d'écarts de change (principalement EUR/USD).

#### Impôts sur le résultat

En 2021, la Société avait comptabilisé une charge fiscale supplémentaire de 297 milliers € en lien avec une demande de paiement d'impôts relatifs à des revenus imposables réalisés en 2016, lorsque la Société était encore domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg. Bien que la Société ait déposé dans les délais sa déclaration d'impôt pour l'exercice 2016, aucun avis d'imposition n'avait été reçu avant la demande de paiement. La direction avait déposé une protestation auprès des autorités compétentes mais, adoptant une approche prudente avait effectué le paiement aux autorités en 2022. Suite à la décision du Tribunal administratif début 2025, l'administration fiscale a rouvert le traitement de notre dossier et, en juin 2025, a conclu que les avis d'imposition de 2016 n'avaient pas été notifiés dans les formes prescrites par la loi et n'avaient pas de caractère exécutoire. Le remboursement intégral de l'impôt sur le revenu et des intérêts de retard payés par le Groupe, soit 355.972 euros, a été reçu en juillet 2025.

#### Résultat de l'année

La perte de l'exercice s'élève à 1.205.801 euros.

#### ***Les principaux postes du bilan sont les suivants :***

##### Les immobilisations incorporelles (256.427 euros)

Les immobilisations incorporelles sont composées notamment des licences relatives aux produits Maxigesic® IV, Aspirin IV, Ondansetron ER et Milrinone ER.

##### Les immobilisations financières (total : 82.722.503 euros)

Les immobilisations financières se composent au 31 décembre 2025 de :

- participations dans les filiales, à savoir, Hyloris Developments, Hyloris SA, Dermax et Hyloris Therapeutics (incorporée en 2025 pour 61.500 euros). L'augmentation par rapport à l'exercice

précédent s'explique par les augmentations de capital effectuées chez Hyloris Developments (20 millions d'euros) et Hyloris SA (2,5 millions d'euros).

- un investissement avec FHP BV s'élevant à 1.770.000 euros (\*).
- 5% des actions de Pleco Therapeutics acquises contre un investissement de 1.000.000 d'euros.
- une participation de 4 actions qui représentent 0,00053% du capital de Vaneltix dépréciée à 1 euro et initialement achetée pour 1.809.955 euros en octobre 2023.

(\* ) En novembre 2025, les actionnaires de FHP BV ont modifié la convention d'actionnaires suite à une réévaluation de la stratégie de développement et de la structure de financement. Dans le cadre de cet amendement, Hyloris Pharmaceuticals a versé €500 milliers supplémentaires, portant le montant total financé à €1 770 milliers, tandis que l'engagement restant de €2 500 milliers est devenu conditionnel à la réalisation d'étapes futures et ne répond donc plus à la définition d'une obligation actuelle ; ce qui a entraîné une réduction de la valeur comptable de l'investissement de €2 500 milliers

#### Actifs circulants (total : 18.553.668 euros)

Les actifs circulants se composent principalement:

- des avoirs en banque pour 11.674.055 euros ;
- des créances à un an au plus pour 6.059.803 euros, dont 2.543.262 euros relatifs aux créances commerciales et 3.516.541 euros d'autres créances (comptes courants envers les filiales, TVA, précompte mobilier récupérable, ...) ;
- des comptes de régularisation pour 213.587 euros et concernent principalement les intérêts encourus sur le prêt octroyé à Vaneltix ainsi que diverses charges à reporter;
- des créances commerciales à plus d'un an pour un montant de 606.223 euros relatifs au prêt à un partenaire dans le cadre des activités R&D.

#### Capitaux propres (total 87.154.867 euros)

Le Capital de la Société s'élève à 140.002 euros et est entièrement souscrit.

Au 31 décembre 2025, les primes d'émissions s'élèvent à 121.513.447 euros., inchangées par rapport à l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres concerne les pertes reportées de 34.503.582 euros qui incluent 1.205.801 euros de perte de l'exercice.

#### Provisions pour risques et charges

La provision d'honoraires discrétionnaires de 385.023 euros envers un cabinet d'avocats, constituée suite à l'issue favorable dans son arbitrage contre AltaThera Pharmaceuticals LLC, a été reprise courant 2025 suite au paiement de ces honoraires au cabinet d'avocats.

#### Dettes à plus d'un an

La dette non courante envers A. Forall Group (ex Alter Pharma) de €300 milliers a été décomptabilisée en 2025 et ne pourra être reprise en compte que lorsque la condition sous-jacente au paiement sera réalisée.

#### Dettes à un an au plus (total 14.299.269 euros)

Les dettes à un an au plus se composent :

- de dettes fournisseurs (pour 3.896.929 euros), dont 3.102.446 euros en intra-groupe ;

- de comptes courants intra-groupe pour 10.320.382 euros, en forte augmentation par rapport à 2024 suite aux augmentations de capital effectuées en 2025 ;
- des dettes fiscales, salariales et sociales à hauteur de 81.958 euros ;
- d'un compte de régularisation pour 78.462 euros.

A noter que la dette de €3 millions envers FHP BV, présente fin de l'exercice 2024, est aujourd'hui nulle suite :

- au paiement de €500 milliers fin d'année 2025 ;
- à la décomptabilisation du solde de €2.500 milliers qui, suite à la modification de la conventions d'actionnaires, est devenu conditionnel à la réalisation d'étapes futures et ne répond donc plus à la définition d'une obligation actuelle.

## **2. Principaux risques et incertitudes**

### Risques liés aux activités commerciales et au secteur d'activité d'Hyloris :

Les performances d'Hyloris dépendent principalement du succès de ses produits candidats, dont la majorité se trouve au stade de la reformulation et du développement clinique et n'ayant pas encore reçu l'approbation des autorités réglementaires.

Même si Hyloris ou ses partenaires reçoivent l'approbation réglementaire pour l'un de leur produits candidats, il est possible qu'ils ne soient pas en mesure de commercialiser le produit avec succès et que les revenus qu'Hyloris génère des ventes de ce produit soient, le cas échéant, limités. Même si Hyloris obtient l'approbation réglementaire pour l'un de ses produits candidats, elle sera soumise à des obligations permanentes et à un examen réglementaire continu, ce qui pourrait entraîner des dépenses supplémentaires importantes et imprévues.

En outre, Hyloris dépend de ses partenaires pour le déploiement et la commercialisation de ses trois produits commerciaux: Sotalol IV, Maxigesic® IV et Podofilox Gel. De plus, les produits candidats d'Hyloris pourraient faire l'objet de restrictions en matière d'étiquetage et de commercialisation et être retirés du marché, et Hyloris pourrait faire l'objet de sanctions si elle ne se conforme pas aux exigences réglementaires ou si elle rencontre des problèmes imprévus avec ses produits candidats.

La capacité d'Hyloris à commercialiser avec succès ses produits candidats dépendra en partie du niveau de remboursement que les organismes de santé, y compris les autorités gouvernementales d'administration de la santé, les assureurs privés de couverture santé et d'autres payeurs de soins de santé, accordent pour le coût des produits d'Hyloris et des traitements connexes.

Bien qu'ils aient reçu l'approbation réglementaire pour un produit candidat, les concurrents peuvent recevoir l'approbation réglementaire pour un produit identique ou substantiellement identique à l'un des produits candidats d'Hyloris, ce qui peut empêcher Hyloris de commercialiser ses produits candidats conformément à son plan d'affaires ou entraîner des retards significatifs dans cette commercialisation.

Les activités d'Hyloris dépendent de sa capacité à générer de nouvelles idées et à développer de nouveaux produits candidats pour rester en tête de la concurrence. Hyloris s'appuie et prévoit de continuer à s'appuyer en grande partie sur le savoir-faire de ses partenaires de développement en ce

qui concerne le portefeuille actuel. Hyloris s'attend à être moins tributaire de partenaires externes à l'avenir pour le développement et l'expansion de son portefeuille.

La survenance d'une pandémie, d'une épidémie, d'une autre crise sanitaire ou d'un déséquilibre géopolitique, y compris la pandémie de COVID-19, pourrait avoir un impact négatif sur les activités de développement de produits d'Hyloris, y compris sur son accès aux IPA, sur la conduite de ses essais cliniques et sur sa capacité à trouver les financements nécessaires, ce qui pourrait retarder ou empêcher la mise en œuvre de sa stratégie comme prévu. Si un partenaire externe subit des perturbations dans ses activités en raison d'un conflit militaire, cela pourrait le retarder ou l'empêcher d'exécuter sa stratégie comme prévu.

Certains administrateurs d'Hyloris et membres du Comité Exécutif d'Hyloris exercent des fonctions d'administrateur ou détiennent des participations dans d'autres sociétés pharmaceutiques, ce qui pourrait créer des conflits d'intérêts potentiels.

Hyloris pourrait ne pas être en mesure de gérer avec succès sa croissance. Hyloris dépend de tiers pour l'approvisionnement en ingrédients et la fabrication de ses produits, et la commercialisation des produits candidats d'Hyloris pourrait être retardée, interrompue ou moins rentable si ces tiers n'obtiennent pas et ne maintiennent pas les approbations requises de la FDA ou d'autorités réglementaires étrangères comparables, ou s'ils ne parviennent pas à fournir à Hyloris des quantités suffisantes de ses produits.

Toute interruption ou suspension, ou tout retard dans le commencement ou l'achèvement des essais cliniques nécessaires pour l'un des produits candidats d'Hyloris, y compris en raison de la dépendance d'Hyloris à l'égard de tiers pour la réalisation de ces essais cliniques, pourrait entraîner une augmentation des coûts pour Hyloris, retarder ou limiter sa capacité à générer des revenus et affecter négativement les perspectives commerciales d'Hyloris.

Les droits de propriété intellectuelle sont difficiles et coûteux à obtenir, à maintenir et à protéger et Hyloris pourrait ne pas être en mesure d'assurer pleinement la protection de ses droits, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les performances financières et les perspectives d'Hyloris. Des tiers peuvent également revendiquer un droit de propriété sur la propriété intellectuelle d'Hyloris.

#### Risques financiers :

Hyloris a un historique d'exploitation limité et n'a pas encore généré de revenus substantiels. Hyloris a subi des pertes d'exploitation, des flux de trésorerie d'exploitation négatifs et une perte cumulée depuis sa création et Hyloris pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ou de maintenir ultérieurement la rentabilité. Hyloris exécute sa stratégie conformément à son modèle d'entreprise, dont la viabilité n'a pas encore été démontrée.

#### Risque de change :

La société est exposée au risque de change, principalement en ce qui concerne les positions détenues en USD. Si l'EUR s'était renforcé/affaibli de 1 % par rapport à l'USD, toutes les autres variables restant constantes, l'impact sur l'état consolidé du résultat global aurait été respectivement de -25 milliers d'euros et de +25 milliers d'euros. Information comparative pour l'année 2024 : si l'EUR s'était renforcé/affaibli de 1 % par rapport à l'USD, toutes les autres variables restant constantes, l'impact

sur l'état consolidé du résultat global aurait été respectivement de -36 milliers d'euros et +35 milliers d'euros. Par défaut, l'entreprise utilise la couverture naturelle en faisant correspondre les recettes libellées en devises étrangères avec les dépenses libellées en devises étrangères. Cette approche repose sur le fait que lorsque l'entreprise génère des revenus et encourt des dépenses dans la même devise, les fluctuations des taux de change ont moins d'impact sur la situation financière globale. Le groupe peut également utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au dollar américain résultant des activités opérationnelles sous la forme de couvertures de flux de trésorerie. Cette exposition est couverte par des contrats de change à terme. À la fin des années 2025 et 2024, il n'y a pas de contrats de change à terme en cours

#### Risque de taux d'intérêt :

La société n'est actuellement pas exposée à un risque de taux d'intérêt significatif, car les actifs et passifs financiers portant intérêt sont assortis d'un taux d'intérêt fixe, qui n'est pas susceptible d'être révisé.

#### Risque de crédit :

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts bancaires à court terme, ainsi que de l'exposition au risque de crédit des partenaires de collaboration. Le risque de crédit correspond au risque que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait une perte financière pour l'entreprise.

À la fin de l'année 2025, l'entreprise a conclu des contrats avec de nombreux clients différents répartis dans le monde entier (États-Unis, Europe et Asie du Sud). Par conséquent, il existe un risque de crédit qui se caractérise par l'incertitude quant à la valeur du remboursement, les retards de paiement et, en fin de compte, le non-paiement. Cela pourrait potentiellement avoir un impact sur la reconnaissance des revenus de l'entreprise et sur les encaissements.

Pour chaque client, le service financier examine et fixe annuellement une limite de crédit sur la base de critères financiers clés, de la zone géographique, de la nature de l'activité et de l'historique de la relation.

Nous classons nos clients en groupes, ce qui nous permet d'identifier des modèles et d'établir un profil de risque. Habituellement, le risque de crédit lié aux paiements d'étapes, de redevances et de participation aux bénéfices est classé dans un groupe spécifique, ce qui peut conduire à proposer des délais de paiement plus longs en raison du profil des clients et de la nature de l'activité, tandis que le risque de crédit lié à d'autres activités, comme les services, est classé différemment et fait l'objet d'un suivi régulier et étroit. Aucune provision pour perte de crédit attendue n'a été enregistrée ces dernières années.

Le respect par les clients des conditions de crédit convenues fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. Le délai de paiement moyen des débiteurs est de 30 jours à compter de la date de facturation. Pour mesurer les pertes de crédit attendues, les créances commerciales ont été regroupées en fonction des caractéristiques du risque de crédit et du nombre de jours de retard. Pour évaluer les caractéristiques du risque de crédit, la société tient compte de tout indicateur de dépréciation jusqu'à la date de clôture et applique une approche pragmatique cohérente avec la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit. Compte tenu de la grande qualité de nos clients, la provision pour

pertes en fin d'année est nulle. La direction estime qu'à la date d'établissement du présent rapport, aucune autre provision pour créances douteuses n'était nécessaire.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers courants sont placés auprès de plusieurs banques et institutions financières de grande réputation. Les institutions financières ont des notations de crédit variant de A à AA- et sont par conséquent considérées comme présentant un faible risque de crédit

### **3. Les événements importants survenus après la clôture de l'Exercice**

- 19.01.2026 : Hyloris annonce un partenariat stratégique avec Orion pour son pantoprazole IV prêt à l'emploi (RTU) sur les marchés européens;
- 19.02.2026 : Hyloris fait le point sur l'examen par la FDA du Valacyclovir pour suspension orale;
- 30.03.2026 : Nouveau plan de warrants.

Le descriptif complet de ces événements est disponible en annexe C6.20 des comptes annuels.

### **4. Indications sur les circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de la Société**

#### ***Conflit armé entre la Russie et l'Ukraine***

Le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine, qui a débuté en février 2022, a créé une incertitude géopolitique et économique importante. La nature évolutive du conflit, ainsi que la possibilité d'une nouvelle escalade, peuvent avoir un impact sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, les environnements réglementaires et les conditions du marché d'une manière qui ne peut être entièrement prédite ou contrôlée.

L'entreprise reconnaît que le conflit pourrait entraîner des perturbations dans les opérations, y compris des retards dans la production et la distribution de produits pharmaceutiques, ainsi que des impacts potentiels sur la disponibilité des matières premières, le transport et les marchés financiers. En outre, la société est consciente des conséquences économiques plus larges, telles que les pressions inflationnistes et les fluctuations monétaires, qui pourraient affecter les performances de l'entreprise.

Bien que la société continue de suivre la situation de près et d'adapter ses stratégies en conséquence, il est important de noter que la portée et la durée du conflit restent incertaines et que tout nouveau développement pourrait avoir des effets négatifs importants sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la société.

#### ***Incertitude politique et économique aux États-Unis***

Les incertitudes politiques et économiques actuelles aux États-Unis présentent des risques significatifs qui peuvent avoir un effet négatif sur nos activités commerciales, nos résultats financiers et nos perspectives de croissance. La volatilité politique, y compris les changements dans les politiques gouvernementales, les réglementations ou les relations commerciales, ainsi que les défis économiques tels que l'inflation, les fluctuations des taux d'intérêt ou les changements dans les dépenses de consommation, pourraient conduire à des conditions de marché imprévisibles.

En particulier, les changements de politique en matière de soins de santé et de produits pharmaceutiques au niveau fédéral, y compris les modifications potentielles des réglementations en matière de prix des médicaments, des modèles de remboursement et des processus d'approbation, pourraient avoir un impact direct sur notre capacité à opérer efficacement sur le marché américain. En outre, la nature cyclique de l'économie américaine, combinée à la possibilité d'un ralentissement économique, peut entraîner une réduction de la demande pour certains produits, des retards dans les investissements en capital ou des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, en particulier dans le contexte des tensions commerciales mondiales.

La polarisation politique croissante aux États-Unis et sa capacité à affecter les relations internationales pourraient également présenter des risques pour nos activités, en particulier dans le domaine de la conformité réglementaire, des droits de douane et du commerce transfrontalier. Bien que nous continuions à suivre de près l'évolution de la situation, tout changement important dans les politiques américaines, que ce soit par le biais de la législation, d'actions exécutives ou de changements dans le leadership politique, pourrait avoir des effets négatifs importants sur notre capacité à mettre en œuvre nos initiatives stratégiques et à atteindre nos objectifs financiers.

Compte tenu de notre exposition au marché américain, nous avertissons que l'évolution de cet environnement peut conduire à une complexité opérationnelle accrue, à des coûts réglementaires et à l'imprévisibilité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur nos activités.

#### ***Crise sanitaire ou instabilité géopolitique***

La survenance d'une pandémie, d'une épidémie, d'une autre crise sanitaire ou d'un déséquilibre géopolitique pourrait avoir un impact négatif sur les activités de développement de produits d'Hyloris, notamment sur son accès aux principes actifs pharmaceutiques (API), la conduite de ses essais cliniques et sa capacité à obtenir les financements nécessaires, ce qui pourrait retarder ou empêcher la mise en œuvre de sa stratégie comme prévu.

### **5. Activités en matière de recherche et de développement**

La société n'exerce qu'exceptionnellement des activités en matière de recherche et le développement, celles-ci étant effectuées par ses filiales

### **6. Existence de succursales de la société**

La société n'a pas de succursale.

### **7. Justification de l'application des règles comptables de continuité**

La société a enregistré des pertes nettes depuis sa création et, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, son état consolidé audité du résultat et des autres éléments du résultat global fait apparaître à la fois une perte nette et des pertes cumulées reportées. Le conseil d'administration a examiné et approuvé le plan d'affaires stratégique à 10 ans, lequel a actualisé afin d'intégrer des revenus supplémentaires d'étapes dans le cadre de contrats d'out-licensing, à la suite de nouvelles opportunités commerciales en cours de négociation. Compte tenu de la position de trésorerie et

d'équivalents de trésorerie de €13,8 millions au 31 décembre 2025, des flux de trésorerie anticipés générés par les revenus de ses trois produits commercialisés, des recettes attendues des accords de licence en 2026, 2027 et au-delà, de la possibilité d'accélérer l'exécution des accords de licence initialement prévus au-delà de 2027, des dépenses de recherche et de développement attendues, de l'évolution des prix des produits et de l'évolution des prix des produits et des services, les dépenses de recherche et de développement prévues, la capacité de retarder ou de différer les activités de recherche et de développement si nécessaire, et la capacité de la société à obtenir un financement supplémentaire si nécessaire grâce aux discussions en cours avec les contreparties financières, le conseil d'administration est d'avis que les états financiers consolidés vérifiés doivent être préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Bien que la position de trésorerie actuelle soit suffisante pour couvrir les besoins opérationnels immédiats et à moyen terme de la Société au moins jusqu'en juillet 2027, la Société étudie activement des options de financement complémentaires, principalement sous des formes non dilutives ou faiblement dilutives et pour des montants limités, à titre de mesure de précaution afin de sécuriser sa situation de continuité d'exploitation jusqu'à l'atteinte d'une génération de flux de trésorerie positive. Des discussions avec des partenaires financiers potentiels sont en cours à cet égard. En conséquence, la direction n'a pas identifié d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité pendant une période d'au moins 12 mois suivant la date d'approbation des états financiers lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 9 juin 2026.

## **8. Achat d'actions propres**

Il est à noter que la société n'a pas acquis d'actions propres pendant l'Exercice 2025.

## **9. Utilisation d'instruments financiers**

La société pourrait utiliser des moyens de couverture de risque de change (FX Forward) pour couvrir les risques de change en USD au sein de ses filiales. À la fin de l'année 2025, il n'y a pas de contrats de change à terme en cours.

## **10. Conflit d'intérêt**

Au cours de l'exercice sous revue, la procédure de conflit d'intérêts, au sens de l'article 7 :96 Code des sociétés et des associations, a été appliquée à une reprise lors du Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 dans le cadre de la démission et (ré)nomination de (Co-)CEO. Décision prise : fin de l'arrangement actuel de Co-CEO et passer à un modèle de gouvernance avec un seul CEO

Extrait du procès-verbal (traduit de l'anglais) de la réunion du conseil d'administration relatif à cette décision :

« Le président réaffirme l'importance de la bonne gouvernance dans le cadre des délibérations concernant les co-CEO / CEO. Comme indiqué lors de l'introduction.

Pour des raisons de bonne gouvernance, et dans la mesure nécessaire conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés, les administrateurs exécutifs s'abstiendront de participer aux délibérations et au vote sur les résolutions relevant de ce point de l'ordre du jour.

En outre, compte tenu des liens familiaux étroits entre M. Leon VAN ROMPAY et M. Stijn VAN ROMPAY, pour des raisons de bonne gouvernance et dans la mesure nécessaire conformément à l'article 7:96 du BCCA, M. Leon VAN ROMPAY s'abstiendra de participer aux délibérations et au vote sur les résolutions relatives au point 4 de l'ordre du jour (Réflexion et prise de décision concernant le(s) co-CEO / CEO).

M. Stijn VAN ROMPAY, M. Thomas JACOBSEN et M. Leon VAN ROMPAY quittent la réunion pour ce point à 18 h 30. »

### **11. Déclaration de gouvernance d'entreprise**

La déclaration de gouvernance d'entreprise (y compris le rapport de rémunération) est incluse dans le rapport annuel 2025 d'Hyloris Pharmaceuticals.

### **12. Règles d'évaluation**

Le Conseil d'Administration souligne que les règles d'évaluation de la Société n'ont pas fait l'objet de modifications en 2025 mais uniquement à des clarifications apportées aux règles d'évaluation.

### **13. Emoluments complémentaires du Commissaire**

Les émoluments perçus par le commissaire en 2025 sont les suivants :

- Emoluments du commissaire : 104.500 euros
- Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire : 16.000 euros

Liège, le 29 avril 2026

---

Jacobsen Management BV  
Représentée de façon permanente par  
Monsieur Thomas Jacobsen  
Administrateur

---

SVR Management SRL  
Représentée de façon permanente par  
Monsieur Stijn Van Rompay  
Administrateur délégué

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

207

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	2,7	1,9	0,8
Temps partiel	1002	1,1	0,1	1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3,4	2	1,4
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	4.651	38.184	1.467
Temps partiel	1012	1.155	122	1.033
Total	1013	5.806	3.306	2.500
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021			
Temps partiel	1022			
Total	1023	480.074		
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	4.527		

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1,9		
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	3.146		
Frais de personnel	1023	189.483		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	2.447		

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	3	1	3,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	3	1	3,6
Contrat à durée déterminée	111	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	2	0	2
de niveau primaire	1200	0	0	0
de niveau secondaire	1201	0	0	0
de niveau supérieur non universitaire	1202	2	0	2
de niveau universitaire	1203	0	0	0
Femmes	121	1	1	1,6
de niveau primaire	1210	0	0	0
de niveau secondaire	1211	0	0	0
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,6
de niveau universitaire	1213	0	0	0
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	0	0	0
Employés	134	3	1	3,6
Ouvriers	132	0	0	0
Autres	133	0	0	0

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	0	2
210	2	0	2
211	0	0	0
212	0	0	0
213	0	0	0

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	0	1
310	1	0	1
311	0	0	0
312	0	0	0
313	0	0	0
340	0	0	0
341	0	0	0
342	1	0	1
343	0	0	0
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	